



SWISS ROWING

SWISS ROWING NEWSLETTER #13

(12 décembre 2020)

Chères Présidentes, Chers Présidents de clubs

Après l'Assemblée des Délégués du 5 décembre dernier, nous devons maintenant nous focaliser sur la saison 2021 et continuer à surveiller de près la situation liée à la pandémie. Les délégués ont approuvé les propositions de modification du règlement des courses pour l'année prochaine et ont ainsi donné une grande marge de manœuvre pour l'organisation des régates - Merci. Nous espérons vivement que nous reviendrons à la normale d'ici le début de l'été et que la saison 2021 sera dominée par du sport et non par des mesures de protection COVID-19.

La pandémie continue de s'aggraver dans notre pays et le Conseil fédéral veut absolument réduire les contacts entre les personnes. Par conséquent, il a décidé un re-confinement partiel et un durcissement des mesures de protection. Ceci a des répercussions sur le sport de l'aviron, qui sont détaillées ci-après.

SWISS ROWING tient une nouvelle fois à préciser que [les mesures de protection de certains cantons peuvent être plus restrictives](#) que celles de la Confédération et qu'elles font foi.

SWISS ROWING NEWSLETTER #13

1. Exigences de l'OFSP sur les entraînements et les sorties en équipe
2. Prochains événements et calendrier 2021
3. Atelier de communication pour les organisateurs de régates
4. Norme de sécurité SWISS ROWING

Nous vous demandons instamment de respecter les mesures de protection dans cette phase critique de la pandémie. Merci !

S.v.p., continuez à prendre soin de vous !

Pour le comité

Sabine Horvath
Vice-Présidente, Communication

Pour le bureau de Sarnen

Christian Stofer
Directeur

No.	Sujet	Voir aussi:
1	Exigences de l'OFSP sur les entraînements et les sorties en équipe	
	<p>Les directives liées à l'ordonnance fédérale sur le COVID-19 ont, une nouvelle fois, été adaptées le 11 décembre 2020. Ces directives sont plus restrictives est sont comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Couvre-feu : toutes les infrastructures sportives (par ex. : clubs, salles d'entraînement et hangars à bateaux) doivent être fermées de 19h à 6h chaque jour, ainsi que les dimanches et jours fériés. Les <u>exceptions</u> ne sont possibles que dans les cantons ayant une « bonne » situation épidémiologique. → Taille des groupes : les activités sportives de club (par ex. : séances d'entraînement, sorties sur l'eau) sont autorisées en groupes de 5 personnes max. (entraîneur inclus). Les seules <u>exceptions</u> sont les jeunes de moins de 16 ans et les athlètes en équipes nationales SWISS ROWING. → Entraînement en extérieur : ces entraînements ne sont autorisés qu'avec le port du masque ou si une distance d'au moins 1,5 m est respecté. → Type de bateaux autorisés : en raison des directives actuelles, les sorties « loisir » sont limitées à 5 personnes max. par bateau. L'utilisation de bateau à « six » et des 8+ est interdite pour les « loisirs ». → Entraînement en salle : si la réglementation cantonale le permet, l'entraînement en salle (sans masque) est autorisé en groupes de 5 personnes max., à condition que les règles existantes (espace de 15m² par personne pour les entraînements de force ou sur l'ergomètre et au moins 4m² par personne pour les entraînements moins intensifs, ventilation des locaux, distanciation sociale, mesures d'hygiène) et les heures de couvre-feu soient respectées. → Port du masque obligatoire à l'intérieur des locaux. → Les listes de présence (traçage) doivent continuer à être tenues à jour. → La distinction entre le sport « Jeunesse » (jeunes de moins de 16 ans), le sport « Loisir » (jeunes à partir de 16 ans, adultes) et le sport « Elite » (titulaires d'une carte Swiss Olympic Or, Argent, Bronze, Elite ou National) continue à s'appliquer. → Sorties sur l'eau : <ul style="list-style-type: none"> Skiff : Pas de restriction (port du masque obligatoire sur terre et au ponton) Bateaux à 2, 3, 4 ou 5 personnes Jeunes de moins de 16 ans : pas besoin de masque. 	<p>Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière</p> <p>Définition sport de performance SWISS ROWING</p>

Jeunes de plus de 16 ans et « Loisirs » : port du masque obligatoire
Sport « Elite » (membres des équipes nationales SWISS ROWING) : pas besoin de masque

- **Option pour les « Loisirs »** : occuper un siège sur deux en bateau d'équipe. De cette façon, la distance minimale de 1,5m est respectée et le port du masque n'est plus nécessaire

Conseil : assurez-vous qu'il y ait assez de personnes pour mettre le bateau à l'eau et le sortir. N.B. : le port du masque est obligatoire sur terre et au ponton.



Photo: Ruderclub Murtensee

- En raison du port obligatoire du masque en bateau d'équipe, SWISS ROWING recommande de ne pas faire de sorties nécessitant un effort intense et de privilégier l'option ci-dessus (1 siège occupé sur 2), une sortie en skiff ou un entraînement sur l'ergomètre.
- Les réglementations cantonales doivent être impérativement respectées.

2 Prochains événements et calendrier 2021

Le **test ergomètre** (2000m max.) aura lieu le 19 décembre 2020. Des informations sur les modalités de l'événement seront fournies ultérieurement.

Le **Swiss Rowing Indoors 2021** (nouvelle date : dimanche 31 janvier 2021) se déroulera de manière virtuelle (de plus amples informations suivront en décembre 2020).

Calendrier des régates 2021 ([voir calendrier SWISS ROWING](#))

Le calendrier des régates 2021 a été approuvé lors de la réunion virtuelle des organisateurs de régates du 18 novembre 2020. L'ouverture de saison aura lieu avec la régate de Lauerz les 24 et 25 avril 2021 et les championnats suisses se dérouleront sur le Rotsee du 25 au 27 juin 2021.

- SWISS ROWING espère que la pandémie n'aura que peu d'effet sur la saison 2021. Si de nouvelles mesures de protection doivent être appliquées, la fédération continuera à offrir son soutien et ses conseils.

Détails sur :
www.swissrowing.ch

info@swissrowing.ch

3	<h3>Atelier de communication pour les organisateurs de régates</h3>	
	<p>Comme beaucoup d'autres événements, l'atelier de communication pour les organisateurs de régates prévu en septembre 2020 a dû être annulé en raison du COVID. Néanmoins, cet atelier va maintenant se tenir sous forme virtuelle avant le début de la saison 2021. Le cours d'une journée sera proposé avec un programme identique à deux dates :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Samedi 30 janvier 2021 • Samedi 6 février 2021 <p><i>Horaire : 10h30 - 12h00 et 13h00 - 14h30</i></p> <p>L'atelier sera animé par Jolanda van der Graaf (attachée de presse SWISS ROWING) ainsi que par Sabine Horvath (vice-présidente SWISS ROWING, responsable marketing & communication).</p> <p>Les organisateurs de régates sont invités à inscrire les responsables de la communication et des relations avec les médias auprès du bureau de SWISS ROWING avant le 5 janvier 2021 (info@swissrowing.ch). Le nombre de participants est limité à 10 personnes par date.</p> <p>Contenu de l'atelier et objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Plates-formes et outils (site web, magazine, réseaux sociaux, communication de crise, etc.) • Mise en réseau des responsables des médias à des fins d'échange de savoir-faire • Coordination et planification d'une communication suprarégionale • Parrainages communs, sponsors • Questions - réponses 	<p>Inscriptions jusqu'au 5 janvier 2021 auprès de : info@swissrowing.ch</p>
4	<h3>Norme de sécurité SWISS ROWING</h3>	
	<p>La sécurité est essentielle. Un manque de prudence peut être fatal, mais une prudence excessive réduit le plaisir du sport.</p> <p>La norme de sécurité SWISS ROWING (DE, FR, IT) a été élaborée dans le cadre des deux dernières rencontres annuelles de l'aviron « Loisir ». La loi fédérale sur la navigation et son ordonnance ont servi de base aux responsables « loisir » pour établir cette norme. Elle a pour but de définir une base pour la sécurité dans le sport de l'aviron en Suisse.</p> <p>Les clubs d'aviron peuvent utiliser cette norme comme ligne directrice pour leur règlement en matière de navigation sur l'eau.</p> <p>La norme de sécurité SWISS ROWING est publiée dans le prochain numéro (n° 6) du SWISS ROWING magazine. Les</p>	<p>Norme de sécurité : Français Allemand Italien</p> <p>SWISS ROWING</p>

clubs recevront également des exemplaires imprimés pour afficher dans leurs locaux.

Traduction: Neville Tanzer, Président SWISS ROWING

Sarnen, le 12 décembre 2020